

Lettre d'information 2-04  
19 janvier 2004

Code anti-dopage

**LETTRE D'INFORMATION DE LA FIE**

**Chère Madame, cher Monsieur,**

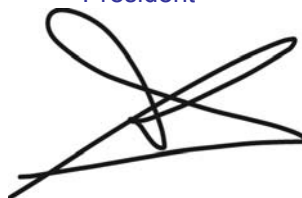
Le nouveau Code Mondial Antidopage ainsi que la liste des interdictions 2004 du WADA sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (ces documents sont disponibles sur le site Internet FIE, menu FIE Officiel, sous-menu Antidopage).

La FIE est sur le point d'achever la mise en place de son propre Code Antidopage, en conformité avec le Code mondial Antidopage, et le publiera prochainement.

Dans l'intervalle, tout escrimeur nécessitant un traitement médical légitime impliquant une médication contenant des substances figurant sur la liste des interdictions 2004 du WADA doit immédiatement soumettre une demande d'Exemption d'Utilisation Thérapeutique (TUE) au bureau de la FIE à Lausanne.

Les formulaires et documents relatifs au **TUE** peuvent être téléchargés sur le site Internet de la FIE, menu FIE Officiel, sous-menu Antidopage. Ils sont aussi joints à cette lettre.

René Roch  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.